Le réseau de transport d'électricité

GT Distributeurs

14 janvier 2025

Accessibilité : CURTE

Copyright RTE – 2021. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Contexte

Des évolutions réglementaires nécessitent une évolution de la DTR distributeurs, qui devra être mise à jour en 2025 :

- Suite à la publication du décret du 10 juillet 2024, RTE a engagé une concertation sur le nouveau cadre S3REnR en septembre 2024 qui se poursuivra courant 2025.
- Suite à la délibération de la CRE du 7 novembre 2024 sur la mutualisation, RTE a lancé une concertation avec ses clients consommateurs (GT Transverse cet après-midi). Elle devra se poursuivre avec les Distributeurs. Les échéances de saisine de la CRE sont le 1er juin pour les consommateurs HTB et le 1er décembre pour les clients distributeurs.

En parallèle, RTE souhaite en profiter pour lancer un cycle d'évolution de la DTR distributeurs sur les sujets suivants :

- Mise à jour et rationalisation de la procédure de raccordement
- Cahiers des charges capacités constructives & TCM/TCD
- Convention d'exploitation
- Offres à modulation de puissance pour les stockeurs
- TURPE 7 si impact *(à confirmer)*

Une concertation prévue sur l'année 2025 pour intégrer les nouveautés S3REnR et mutualisation, et en profiter pour rationaliser la procédure de raccordement distributeurs

SOMMAIRE

1) Propositions d’évolution des Etats Techniques & Financiers S3REnR

2) Propositions d’évolution de la procédure de raccordement

3) Homogénéisation des études d’insertion

1 Etats Technique & Financier S3REnR – Propositions d’évolution

Répondre à l'attente d'une meilleure information sur l'avancement des projets d'infrastructure

- Les **producteurs** demandent depuis plusieurs années une **vision plus précise et régulière** sur l'avancement des **travaux d'infrastructure S3REnR**

- Des **démarches** ont été entreprises par **Enedis** et **RTE**:
  - ✓ L'ordonnancement
  - ✓ Des travaux cartographiques – en cours

- Des travaux complémentaires ont été mené pour améliorer la **visibilité donnée au travers des ETF:**

  1. **Actualisation plus fréquente des informations sur les travaux d'infrastructure**

  2. **Des jalons et une dénomination de l'avancement des projets d'infrastructure plus compréhensibles à l'externe.**

RTE et Enedis proposent donc une évolution de la partie technique des ETF, en vue d'une prochaine présentation aux producteurs

Donner des informations plus fréquentes sur l'avancement des travaux d'infrastructures

- Les gestionnaires de réseau donnent des informations sur la mise à disposition de projets d'infrastructure S3REnR par 2 vecteurs essentiellement: les Etats Techniques et Financiers, et Capareseau

- A ce jour, les ETFs paraissent une fois par an, avec 2 documents:
  - Un **document centré sur l'avancement du schéma régional** (éléments techniques et financiers)
  - Un **fichier xls** avec des **informations spécifiques à chaque projet d'infrastructures** inscrit au schéma S3REnR (création, renforcement, Etat Initial)

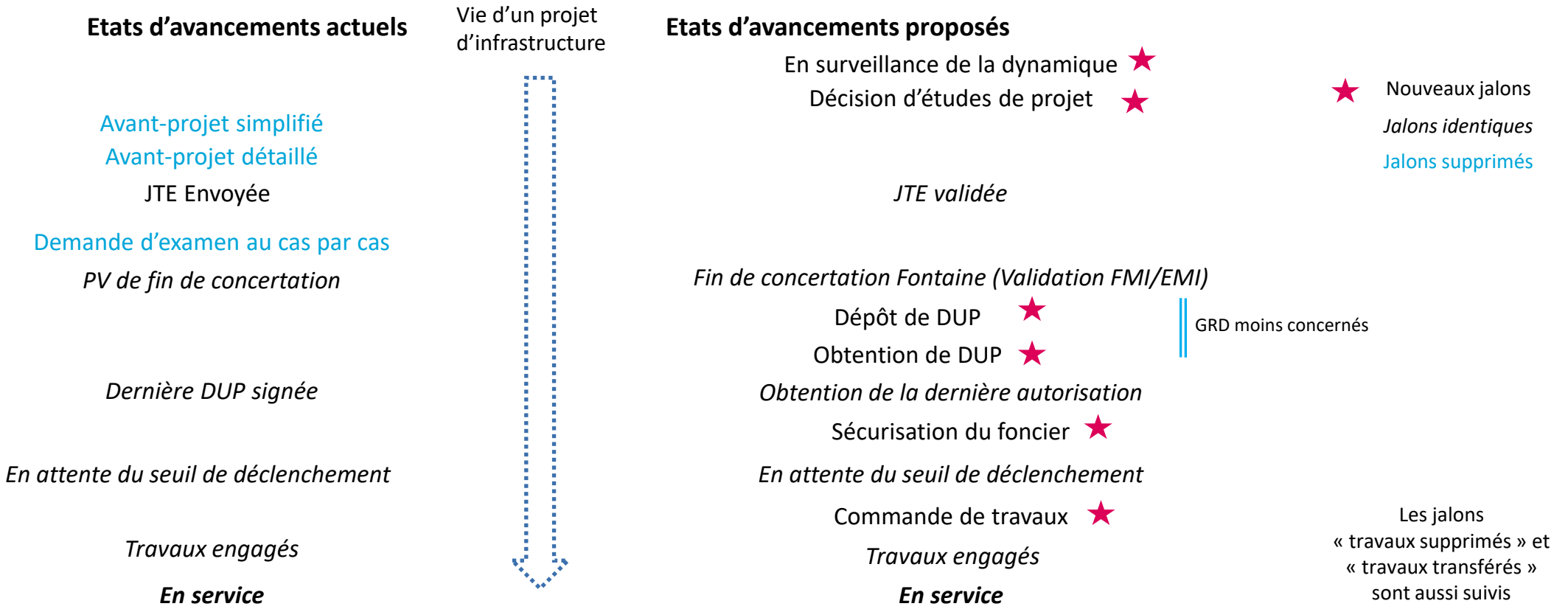
- Au vu de la dynamique de raccordement et des besoins d'anticipation des producteurs, mais aussi des parties prenantes, ce rythme est jugé insuffisant

RTE et Enedis proposent donc une actualisation semestrielle des informations techniques relatives à chaque projet d'infrastructure S3REnR (publication mars et octobre) à partir de 2025:

1. **En mars dans les ETF**
2. **En septembre/octobre**

Modifier les jalons et intitulés pour une meilleure compréhension

Les intitulés actuels des états d'avancement des projets d'infrastructure peuvent être parfois mal compris et une proposition est faite pour mieux qualifier la vie d'un projet.



RTE et Enedis proposent:

- **d'utiliser ces nouveaux jalons pour une utilisation dans les ETFs 2024**
- **De faire une présentation de ces nouveaux jalons et intitulés en GT producteurs (CURDE et CURTE)**

Quels ETF dans le cadre APER?

Les propositions d'évolution de suivi des infrastructures de réseau S3REnR n'intègrent pas les évolutions du cadre APER et de nouvelles données seront à intégrer dans les ETF :

- ✓ La classification en ouvrages prioritaires
- ✓ La mobilisation des ouvrages du réservoir de travaux
- ✓ Les révisions plus fréquentes et des exigences sur la vision financière à revoir
- ✓ Etc.

L'évolution du dispositif S3REnR amènera à une évolution structurelle des ETFs qu'il conviendra de concerter

2 Procédure de raccordement – Propositions d’évolution

Objectifs de la séance

En plus des évolutions de DTR pour intégrer les éléments S3REnR et mutualisation, RTE souhaite remettre à niveau la procédure sur les éléments suivants :

- Clarifier les étapes de la procédure de raccordement
- Clarifier les engagements de RTE

Par ailleurs, RTE identifie un besoin d'homogénéiser les demandes et les réponses aux études d'insertion :

- Proposer une nouvelle trame de fiche D1
- Homogénéiser les éléments fournis par RTE dans une étude d'insertion

Rappel : Parcours contractuel d'un GRD chez RTE

Tout type de client HTA hors producteur EnR

EE
Etude exploratoire
(facultative & non engageante)

→

EI
Etude d'Insertion

→

PTF
Proposition Technique et Financière

Producteur EnR HTA

EE
Etude exploratoire
(facultative & non engageante)

→

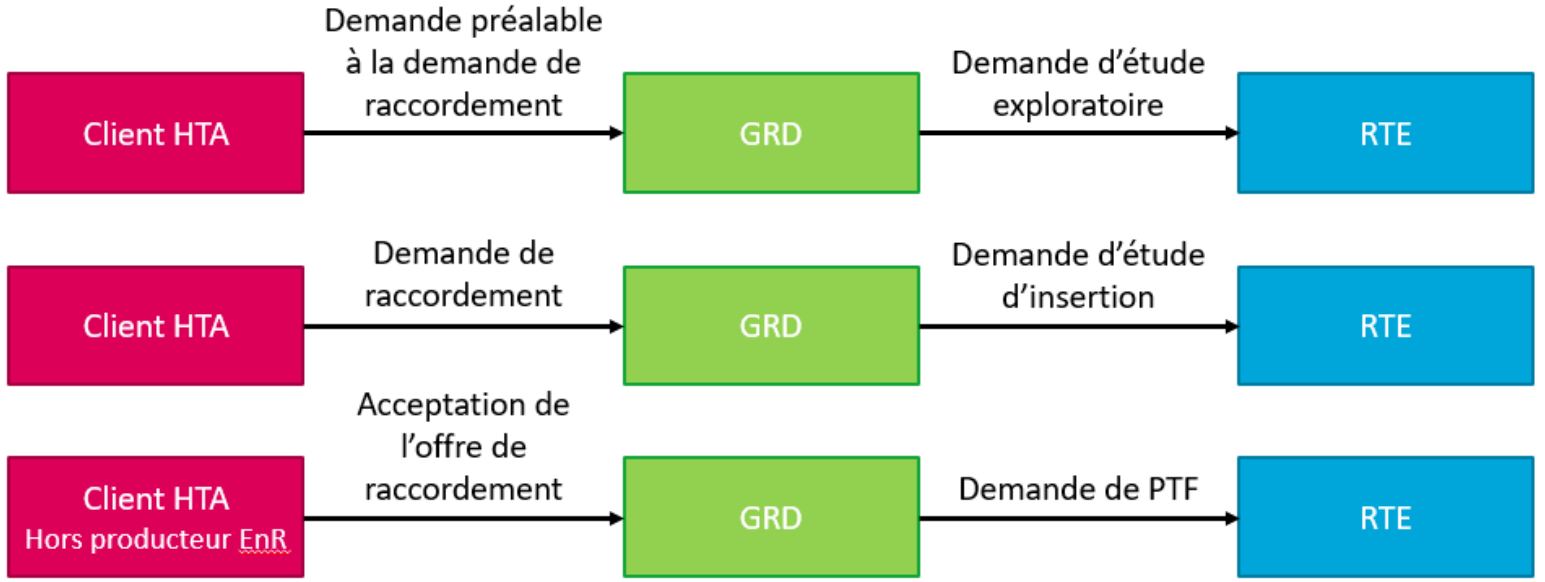
EI
Etude d'Insertion

→

CTRP (si travaux)
Convention Technique de Réalisation et de Planification

Procédure de raccordement pour un client HTA

La procédure de raccordement prévoit l'enchaînement suivant :



Or encore aujourd'hui, un certain nombre d'Etudes d'Insertion sont demandées suite à une demande préliminaire du client HTA.

RTE constate que l'Etude d'Insertion n'est pas toujours utilisée comme elle l'avait été prévue initialement, d'où la nécessité de clarifier le process, le rôle de cette étape et les engagements de RTE

Règles de demande d'une Etude d'Insertion

- Le principe de l'étude d'insertion est de répondre à un projet qui est mature afin que le client ait un engagement sur sa stratégie de raccordement. **Ainsi l'étude d'insertion ne répond qu'à un unique enjeu : une Demande de Raccordement pour laquelle le GRD va émettre une Proposition de Raccordement.**

- La File d'Attente est unique entre le RPD et le RPT : les projets, qu'ils soient en HTA comme en HTB, ont un impact sur le RPT. Un projet entrant en file d'attente à la demande de raccordement sur le RPD doit donc être pris en compte sur le RPT : RTE doit donc être informé de cette entrée en file d'attente via l'étude d'insertion. En outre, les GRD s'engagent sur les offres émises aux clients, et ont donc besoin d'un engagement de la part de RTE sur la stratégie de raccordement et des éventuelles limitations. **Par conséquent, la demande d'étude d'insertion doit être considérée comme obligatoire.**

RTE propose de mettre à jour la procédure de raccordement pour clarifier le caractère obligatoire des études d'insertion

Engagements de RTE sur les Etudes d'Insertion

En contrepartie, les engagements de RTE sur les études d'insertion sont les suivants :

- Réservation de capacité sur le RPT *(entrée en file d'attente)*
- Durée de **validité de 6 mois** (sauf pour le raccordement de production EnR) : le GRD doit avertir RTE de la signature de sa Proposition de Raccordement ou informer RTE de l'abandon de cette dernière
- Limitations éventuelles
- Travaux nécessaires sur le RPT pour l'accueil du nouveau client *(avec une estimation non engageante du coût et des délais)*

L'engagement sur le coût et le délai des travaux est réalisé au stade de la PTF.

RTE propose de mettre à jour la DTR afin de préciser les engagements de RTE sur les études d'insertion

Récapitulatif des contrats

	Type de client	Entre le GRD et son client	Délai pour transmettre l'étude	Engagement	Caractère	Délai validité
Etude Exploratoire	- Producteur EnR - Consommateur - Producteur Non EnR - Stockeur - Distributeur (travaux RPD)	Demande Anticipée de Raccordement (en amont de la PTF)	6 semaines	Des éléments d'information non engageants sur : - Coût - Délai - Schéma de raccordement associé dont travaux	Facultatif	Sans objet
Etude d'insertion	- Producteur EnR - Consommateur - Producteur Non EnR - Stockeur	Demande de Raccordement : PTF Entrée en file d'attente	9 semaines	Engagement sur l'étude de réseau : - Limitations éventuelles - Réseau d'évacuation le cas échéant - Travaux nécessaires sur le RPT pour l'accueil du nouveau client	Obligatoire	6 mois
PTF	- Consommateur - Producteur Non EnR - Stockeur - Distributeur (travaux RPD)	PTF acceptée	3 mois Possibilité de délai réduit	Reprise des engagements de l'étude d'insertion et ajouts sur : - Le coût (+/- 15%) - Le délai	Obligatoire	3 mois
CTRP	GRD (lié à un S3REnR)	PTF acceptées et travaux prévus	N/A (co-construction)	Engagement sur : - La consistance des travaux - Le délai	Pour les travaux inscrits au S3REnR	N/A

3 Homogénéisation des études d’insertion

Homogénéisation des Etudes d'Insertion

Les modalités d'échanges entre RTE et les GRD diffèrent entre les régions et un besoin d'uniformisation tant des demandes que des réponses pour les études d'insertion a émergé.

- **Nouvelle trame de fiche D1**

La trame de fiche D1 actuellement en DTR n'est plus satisfaisante. RTE propose de travailler sur une nouvelle trame sous forme de tableau, en coopération avec les GRD. Cette nouvelle trame, une fois partagée, pourrait être utilisée de manière anticipée avant validation formelle.*

- ✓ Périmètre : tous types de clients
- ✓ Une seule demande pour les clients stockeurs
- ✓ Objectif : utilisation anticipée possible à partir du T1 2025

- **Homogénéisation des réponses RTE aux demandes d'études d'insertion en cours**
  - ✓ Périmètre : tous types de clients
  - ✓ Objectif : aboutir à une trame qui corresponde aux besoins des GRD pour répondre à leurs clients

Votre contribution est la bienvenue afin d'aboutir à des modalités d'échange satisfaisantes pour chaque partie

**RTE n'acceptera cependant que la trame en DTR ou bien ce nouveau format.*

Fiches de collecte de données

Besoin du GRD	Fiche à utiliser	Etude réalisée par RTE
Renforcement ou création d'un Poste (demande du GRD non liée à une demande d'un utilisateur du RPD)	D0	Etude exploratoire
Réponse à une demande d'étude préalable d'un utilisateur du RPD	D1 ~~(simplifiée)~~	Etude exploratoire
Réponse à une demande de PTF d'un utilisateur du RPD	D1	Etude d'insertion
Réponse à une demande de PTF confirmée par un utilisateur du RPD ou besoin propre du GRD	D2	PTF

RTE propose d'utiliser la même trame de fiche D1 pour les demandes d'études exploratoires et d'études d'insertion

Rappel : Adresses mail des boîtes aux lettres

Les demandes d'études ou de PTF sont à transmettre aux adresses suivantes :

- Pour **tout type de client hors producteur EnR** *(consommateurs, stockeurs, producteurs non EnR)* : rte-fcent-raccordement-conso-dist@rte-france.com
- Pour les clients **producteurs EnR** :

Région	Adresse mail de la BAL
Hauts-de-France	rte-ser-lille-prod-hta-hdf@rte-france.com
Normandie	rte-ser-lille-prod-hta-normandie@rte-france.com
Île-de-France	rte-ser-lille-prod-hta-idf@rte-france.com
Grand-Est Bourgogne-Franche-Comté	rte-ser-lille-prod-hta-nancy@rte-france.com
Auvergne-Rhône-Alpes Provence-Alpes-Côte d'Azur Occitanie	rte-ser-lyon-raccordement-hta@rte-france.com
Centre-Val de Loire	rte-ser-tou-plateau-centre-val-de-loire@rte-france.com
Bretagne	rte-ser-tou-plateau-bretagne@rte-france.com
Pays de la Loire	rte-ser-tou-plateau-pays-de-loire@rte-france.com
Nouvelle-Aquitaine	rte-ser-tou-plateau-nouvelle-aquitaine@rte-france.com
Occitanie	rte-ser-tou-plateau-occitanie@rte-france.com

Le réseau de transport d'électricité

Merci !

Copyright RTE – 2021. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)